

Opération de Développement Rural de Braives
Compte rendu de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural
du mardi 22 octobre 2020

Pour la CLDR : 21 membres sont présents :

	NOM Prénom	Présence
1	BATAILLE Cécile*	Présente
2	BERTHO Jean Christophe	Présent
3	BOUNAZEF Djida	Excusée
4	CHANTRY Jean Paul	Présent
5	COCHET Pierre	Présent
6	DANTINNE Jacques	Présent
7	DANTINNE Gary	Absent
8	DEGEE Eric	Absent
9	DELCOMMINETTE Eric	Présent
10	DENIS Colette	Présente
11	DE COCK Christian*	Présent
12	DOCQUIER Edgard	Absent
13	DOGOT Claude	Absent
14	DUFOUR René-Fernand	Excusé
15	DURANT Alain*	Présent
16	FOHN Valérie	Présente
17	FONTAINE Nicolas	Présent
18	GUILLAUME Pol*	Excusé
19	GUISSE Christelle*	Excusée
20	HANUT Frédéric	Présent
21	HAUDESTAINE Lucien	Absent

22	HEINE Nadine*	Présente
23	JAUMAIN Jean François	Absent
24	LAMBERT Edmée	Présente
25	LANDRIN Christian*	Présent
26	LENOIR Pierre-Yves	Excusé
27	LEUNEN Sébastien	Présent
28	LOUIS Bruno*	Présent
29	MARS Marie Agnès	Présente
30	MELEBEK Marie	Excusée
31	PEETERS Olivier	Absent
32	PINEUR Gilbert	Présent
33	PONCELET André	Absent
34	PREUD'HOMME Stéphanie	Absent
35	SCHMITZ Frédéric	Absent
36	THIANGE Maxime	Absent
37	TOMBALLE Jean-Marie	Absent
38	TRIBOLET François	Présent
39	VAN DEN BROECK Marc	Présent
40	VIGIN Alex	Absent
41	WARNIER Emmanuel	Excusé
42	WIDART Joëlle	Absente

*mandataire communal

Présences :

Membres de la CLDR : cf. liste ci-dessus

Germeau Vincent, Agent ADL de la Commune de Braives

Legrand Vincent, agent FRW.

Invité :

Monsieur Gérard Philippe, auteur de projet désigné pour la MMS de Ciplet

Le Président Bruno Louis ouvre la séance :

Il introduit la séance en rappelant qu'il a été mandaté par le Bourgmestre pour reprendre le rôle de Président de séance. Son objectif est de favoriser des CLDR constructives. Une volonté est affichée de se réunir plus souvent avec des ordres du jour plus légers. Ceci permettra comme demandé de mieux respecter les horaires prévus.

Bien sûr la tenue des réunions se fera ou pas selon les prescriptions sanitaires exigées.

En termes de communication, il rappelle également la création d'une part du « Qui est qui book » qui permet d'avoir les coordonnées de tous les membres de la CLDR si des volontés de se joindre entre les réunions existent et d'autre part du Drive mis en place par la Commune. Ce drive est une réelle bibliothèque à rayonnages multiples qui ne demandent qu'à être complétés au fil du temps. Me. Mars se plaint de la difficulté d'accéder aux fichiers du drive.

Sur base d'un diaporama, Vincent Legrand annonce les objectifs de la réunion et l'ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la dernière CLDR (22/10/2019).
2. Approbation du rapport d'activités de la CLDR pour l'année 2019.
3. Maison multiservices de Ciplet
 - a) *Présentation des travaux de l'auteur de projet (Q/R et commentaires)*
 - b) *Réflexions sur l'information et la consultation des ciplétois (Covid...)*
4. Divers

1. Approbation du compte rendu du 22/10/2019.

Le compte rendu est approuvé.

2. Approbation du rapport d'activité de la CLDR pour l'année 2019

Vincent Legrand rappelle que chaque année, la Commune est invitée à réaliser son rapport annuel de l'ODR et à l'envoyer à la région wallonne pour le 31 mars de l'année qui suit. Ce rapport comporte en outre le rapport annuel de la CLDR qui lui-même comprend :

- le rapport d'activités de la Commission
- l'état de la composition de la CLDR (entrées sorties)
- les propositions de travail pour les années qui suivent

Vu que la réunion de mars 2020 n'a pas pu se réunir, la commune n'a pas pu voter et envoyer son rapport annuel 2019 à temps. L'administration est au courant et est tolérante en période de Covid. Nous devrions réaliser le rapport annuel 2020 début 2021. Si une CLDR en présentiel n'est pas possible nous le ferons d'une autre manière.

Ce rapport annuel 2019 complet de la Commune sera placé dans le drive et sur le site communal une fois voté par le Conseil communal.

1. Rapport d'activités 2019 :
 - ☐ **20/06/2019 : CLDR plénière**
 - ❖ Accueil nouveaux membres
 - ❖ Composition de 3 nouveaux GT (mobilité, économie, relations avec les agriculteurs)
 - ☐ **22/10/2019 : CLDR plénière**
 - ❖ La position du collège sur le projet MMS (désignation auteur et nouveau programme)
 - ❖ Réflexions sur le fonctionnement de la CLDR et outils de communication
 - ☐ **09/02, 14/03, 09/05, 06/06 : GT MMS de Ciplet**
 - ☐ **27/08 : GT « réseau voies lentes » - analyse du tronçon « gare – Braives »**
2. Recomposition de la CLDR

Hors rapport 2019 et afin d'actualiser les infos, Mr Legrand rappelle qu'en 2020, il y a eu 2 sorties :

Mme Catherine Buron et M. François Hubert du fontbaré
et 2 entrées :
Mme. Cécile Bataille et M. Bruno Louis
Ces infos se retrouveront dans le rapport annuel 2020.

3. Programme de travail proposé

☐ Proposition de poursuivre les fiches projet suivantes :

- a) **FP 1-1 : MMS de Ciplét revoir le programme des travaux et choix d'un AP pour actualiser la Fiche projet**
- b) **FP 1-2 : Réseau voies lentes : poursuite de l'aménagement des tronçons – travail en GT**
- c) **FP 1-5 : Réalisation d'actions permettant la création de liens entre agriculteurs et non agriculteurs » - définition d'un GT – travail audiovisuel d'un groupe d'agriculteurs**
- d) **FP 1-6 : Halle agricole via un appel à projet - Mise en place d'un GT « économie » - plateforme de l'ADL – non réuni**

Le rapport est validé.

3. Le point sur le projet de création de Maison Multiservices de Ciplét

a. Rappel des étapes passées :

- i. Vote par la CLDR et le CC du PCDR (mai et juin 2017)
- ii. Validation du PCDR par la Wallonie (mars 2018)
- iii. Proposition de demander une première convention DR par la CLDR (11/2018)
- iv. Réactions de ciplétois qui ne veulent pas le projet tel qu'il est proposé
- v. La CLDR organise une séance d'infos à Ciplét sur le projet (12/2018)
- vi. Confirmation de modifier le projet et décision de créer un GT CLDR – Ciplétois
- vii. Après 4 réunions de ce GT entre mars et juin 2019, 1 nouvelle proposition de projet est proposée par les ciplétois.
- viii. Le Collège revoit le programme de travaux en fonction des propositions ciplétoises et décide de se faire accompagner par un AP qui est désigné à l'été 2020.
Ces infos sont communiquées à la CLDR du 22/10/2019.
- ix. Un marché public est fait pour l'ensemble de la mission d'accompagnement du projet.
- x. Le bureau « Gérard-Lemaire associés » est désigné et chargé d'actualiser la Fiche projet.
Son travail a débuté en Septembre 2020.

Rappel du Programme de travail qui avait été présenté à la dernière CLDR :

Possibilité d'acquérir un terrain de 1050 m² au nord de la parcelle communale
Une grande salle de 150 m²
Un bar de 20 m² (avec réserve bar)
Une cuisine de 35 m²
Sanitaires de 20m²
Un local de réunion de 25 m²
Un espace multigénérationnel de 50 m² (maison des aînés et maison des jeunes)
Un espace repassage – Couture de 50 m²
Des réserves assez grandes de 90 m²
Espaces multisports (pétanques, agora et plaine de jeux) pour max 200.000 €
Jardin Naturel - voir FP du PCDR dédiée
70 places de stationnement pour 200.000 € max.
Réflexion sur la mise à sens unique de la rue de Void dans le cadre d'une FP du PCDR dédiée

b. Le chemin qui reste à parcourir



- i. Consultation des Ciplétois par la CLDR
- ii. Avis de la CLDR à la Commune
- iii. L'Auteur de projet actualise la fiche projet en fonction des directives de la Commune
- iv. Validation de la nouvelle fiche projet par la CLDR et le CC
- v. Demande de convention de faisabilité (négociation des subventions à recevoir)
- vi. Si OK, l'auteur de projet travaillera sur un avant-projet
- vii. Consultation des Ciplétois et des utilisateurs potentiels
- viii. Avis de la CLDR sur l'avant-projet
- ix. Accord du Collège et/ou du Conseil communal
- x. Accord de la région wallonne
- xi. Si OK, l'auteur réalise la projet définitif (cahier de charge, métrés, permis d'urbanisme, dossier d'adjudication, ...)
- xii. Demande d'une convention de réalisation
- xiii. Adjudication des travaux
- xiv. Chantiers
- xv. Inauguration

Il reste donc encore 2 bonnes années de travail minimum avant de pouvoir utiliser ces nouvelles infrastructures et de nombreuses occasions pour encore donner son avis sur le dossier.

Mr. Legrand informe que la Ministre en charge du Développement rural a modifié les taux et plafonds d'interventions dans les projets éligibles au Développement rural. Il s'agira donc aussi pour la Commune de bien connaître quelle sera la part communale d'investissement avant de s'engager plus loin. Voir le tableau ci-dessous de ventilation des interventions régionales en regard du type de projet.

La Ministre prévoit aussi la notion de projet « mixte » qui permettrait peut-être de bénéficier de plusieurs tranches en fonction des zones du projet (Bâtiment de services, zone de convivialité, espace « nature », espace de stationnement, acquisition de terrain, etc.) Ceci sera à négocier lors de la demande de convention de faisabilité (voir supra).

Catégorie de projets		Taux de subvention maximum	Montant de l'assiette de subvention
1	- Bâtiments de services - Mobilité douce [1]	80%	850.000 €
2	- Espaces publics dédiés à la convivialité, sans parking exception faites d'éventuelles places nécessaires à l'accessibilité PMR du site	80%	500.000 €
3	- Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80%	500.000 €
4	- Logement - Energie - Atelier rural – économie	60%	850.000 €
5	- Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux concernés par les catégories 2 et 3	60%	500.000 €
6	- Acquisition de terrain bâti	50%	500.000 €
7	- Acquisition de terrain nu	50%	250.000 €
8	- Prestation telle que mentionnée à l'article 12 de l'AEW [2] – investissement immatériel (étude, travail intellectuel, ...)	80%	250.000 €

c. Présentation des réflexions de M. Gérard, auteur de projet

Mr. Gérard présente les réflexions quant au projet que la Commune lui a demandé de développer.

- Avant de proposer plusieurs scénarios possibles, M. Gérard explique qu'il a bien pris connaissance de l'évolution de ce dossier suite aux nombreux documents qu'il a reçus (fiche projet, comptes rendus de groupes de travail, etc.).
- Il a également pu visiter les lieux pour mieux appréhender le périmètre d'intervention.
- Il ne présente pas encore aujourd'hui d'esquisse architecturale car cela est encore bien trop tôt dans la réflexion. Il s'agit aujourd'hui de présenter comment le programme demandé (les superficies par affectations) peut tenir dans le périmètre existant ou agrandi par l'acquisition d'une parcelle au nord du terrain communal. Voir photo ci-dessous.



- M. Gérard a fait 2 choix que l'on retrouve dans chacun des scénarios présentés :
 1. Garder le bâtiment existant dans son entièreté (hormis le bâtiment du repassage actuel et certains morceaux d'annexes de l'ancien logement sans aucun intérêt et en mauvais état)
 2. De prévoir sur la parcelle un peu plus de 20 espaces de stationnement en motivant ce choix par l'existence à proximité du parking de l'école.
- On réfléchit donc actuellement à l'implantation sur le sol des différentes affectations prévues dans le programme. 4 scénarios sont proposés. Pour chacun de ceux-ci, le bureau d'études a positionné l'ensemble des équipements souhaités 1 fois sur le terrain communal, 1 fois sur le terrain communal augmenté du terrain à acquérir au nord du périmètre (en pointillé sur la photo aérienne). Pour chacune des implantations proposées des atouts et faiblesses peuvent être perçues. C'est ce qui est demandé à ce stade de réflexion.



Le bâtiment existant se voit agrandi par une extension située au centre de la parcelle avec une présence à rue importante. Cette extension se veut « traversante ». Elle peut voir se développer aussi bien des activités à rue qu'à l'arrière du bâtiment. L'extension reçoit la grande salle polyvalente (1), des réserves (6) le bar et cuisine (5) ainsi qu'un foyer (9) qui fait le lien entre la grande salle et le bar. L'actuelle maison de village abrite l'espace multigénérationnel (2), une salle de réunion(3), des locaux techniques (8) et l'espace de repassage (4).

Le stationnement se place en fond de parcelle ainsi que différents équipements demandés : plaine de jeux pour enfants (11), terrain de pétanques et agora-sport (espace polyvalent permettant aux jeunes de jouer au foot, basket et autres jeux). Joint à la grande salle, est placé un espace permettant d'y annexer un module de type chapiteau pour agrandir l'espace en cas de grande fête de village.

Différents commentaires ont été faits qui peuvent être un atout pour certain et une faiblesse pour d'autres en fonction de sa position, du rôle qu'on peut jouer dans l'infrastructure.

Commentaires fait par des membres de la CLDR :

L'entrée voiture est fort étroite. Si ce scénario devait être choisi il faut permettre au minimum un croisement de voitures.

Les places de stationnement sont assez distantes des fonctions reprises à rue comme l'espace multigénérationnel et l'espace repassage. Il faut veiller à permettre des place de type « dépose minute » pour les personnes qui viennent déposer ou reprendre des mannes de linge.

La future maison des aînés devant utiliser l'espace multigénérationnel, du stationnement à proximité serait préférable.

Certains s'étonnent de la grandeur des réserves. M. Legrand rappelle que plus les réserves sont grandes mieux on peut garantir la polyvalence du lieu.

Si un espace scénique devait prendre place, ce serait côté des réserves, sur le long côté. On doit pouvoir occulter la salle polyvalente pour certaines activités.

Un foyer permet de séparer l'activité bar de la salle polyvalente ou de l'y intégrer selon qu'on ouvre ou ferme le dispositif.

Comme on le voit très bien sur ces versions, un terrain supplémentaire pourrait être acquis (budget plus important) Ceci permettrait d'aérer les équipements extérieurs.

Scénario A2 :



SCENARIO B1 :



Dans cette version, les mêmes fonctions se retrouvent au même endroit. La nouvelle extension devient un nouveau bâtiment séparé du premier et placé plus loin dans la parcelle. Ceci a comme conséquence de placer les différents équipements extérieurs sur le devant, à rue (espaces jeux, pétanques et sports).

Une première conséquence de 2 bâtiments séparés est qu'il faut doubler les sanitaires et prévoir éventuellement un couloir abrité (de type préau) pour créer une jonction entre les deux bâtiments.

Le stationnement reste à l'arrière et l'entrée au parking se fait de l'autre côté.

Commentaires :

Ici aussi le stationnement est fort éloigné des fonctions à rue.

Les espaces « loisirs d'extérieurs » se trouvent côté rue. Ceci a l'avantage d'avoir une vue sur les activités des personnes (contrôle social) mais peut apporter une certaine insécurité pour les jeunes enfants proche de la voirie. Pour les ados, le fait d'être observable joue un effet de contrôle social sur eux.

Un membre souligne que 2 « agora sports » existent dans la Commune une à Fumal sur la voie publique et une à Tourinne isolée de l'espace public. Aucune des deux agoras ne posent problème.

Les espaces à l'étage de l'ancien logement n'ont pas actuellement d'affectation précise, il sont repris comme réserves.

Il est aussi possible d'intervertir les fonctions « local de repassage » (4) et « salle de réunion » (3)

SCENARIO B2 : avec le terrain supplémentaire.



SCENARIO C1 :



Dans ce 3^{ème} scénario, le stationnement se trouve à l'avant côté rue. La nouvelle extension se situe à l'arrière dans le prolongement de l'ancienne maison communale. Ceci a l'avantage d'être moins impactant visuellement de la rue.

Les équipements se distribuent au centre et à l'arrière de la parcelle. Les réserves prennent place en mitoyenneté ce qui a l'avantage de jouer un rôle de tampon vis-à-vis du voisin direct.

Une zone « foyer » joue le rôle de jonction entre les deux bâtiments ancien et nouveau.

Commentaires :

L'ancienne maison communale est mieux mise en valeur. Le stationnement reste à proximité des fonctions repassage et maison des aînés.

Un espace terrasse pouvant accueillir un chapiteau est bien central et la plain de jeux se trouve à proximité de l'infrastructure.

SCENARIO C2 :



Pour rappel, ces différents scénarios permettent tous de placer l'ensemble des équipements demandés. Il est clair que le terrain supplémentaire au nord du périmètre permet une plus grande dispersion des équipements extérieurs, voire d'augmenter un peu le nombre de places de stationnement qui sont en nombre réduit. Il faudra trouver d'autres possibilités de stationnement pour les plus grandes manifestations. Mise en sens unique de la rue de void a été cité ce qui libérerait quelques places en voirie.

L'auteur a également invité la Commune à créer une collaboration avec les écoles, voire la crèche.

Commentaires :

Le stationnement en journée et la semaine peut servir aussi au personnel de la crèche et libérer ainsi la voirie.

La CLDR aimerait garder une fonction « biodiversité » au terrain à acquérir. Le village de Ciplét est un gros village qui se développe sur le plan démographique. Il faut en tenir compte. Un espace « vert » ne serait pas inutile dans ce village. Jeux nature, jardin partagé, « jardin au naturel » sont autant de possibilités en lien avec d'autres fiches projet du PCDR. Cela reste aussi une réserve foncière qui est en zone d'habitat et qui pourrait se voir un jour construite.

Une dernière version découle de la précédente en mettant juste la salle polyvalente perpendiculaire à l'alignement principal des bâtiments

Quelque soit le scénario choisi, les Ciplétois étaient aussi vigilants quant à la gestion des locaux, le nombre et le type d'activités que l'on peut y développer. Si ces scénarios répondent aux attentes, l'aspect nuisances reste d'actualité et sera réglé par une gestion appropriée.

N'est-il pas possible de faire moins de locaux et de permettre à la grande salle d'être divisée en plusieurs parties selon les différentes activités que l'on veut développer ?

Quelque soit le scénario, pour les aménagements extérieurs, on pourrait créer des séparations végétalisées par des aménagements de palissades végétales.

SCENARIO C3 :



d. Réflexions quant à la consultation des Ciplétois

Il reste à la CLDR à donner son avis sur le scénario qui semble le mieux répondre à la fois aux objectifs de cette maison multiservices en étant attentifs aux objectifs de développement durable que met en avant le PCDR et aux craintes des Ciplétois.

Afin de se faire une opinion, la CLDR consultera les habitants du village de Ciplét. Même si l'ensemble des Braivois pourront bénéficier de cette infrastructure et des espaces proposés, ce sont surtout les Ciplétois qui se sont montrés inquiets quant à la manière d'aménager ces espaces dans leur village.

M. Legrand propose de faire cette consultation en 2 temps :

1. une information sur les scénarios possibles en insistant sur le fait que l'ensemble des scénarios répondent aux inquiétudes des Ciplétois hormis la gestion de l'infrastructure pour laquelle la Commune s'engage à ne pas la modifier.

2. une consultation +/- 15 jours plus tard sur le choix des Ciplétois et leurs commentaires. Ces derniers devraient permettre à la CLDR de se forger une opinion.

La CLDR se pose la question de savoir quelle est la marge de manœuvre de la CLDR vis-à-vis de cette consultation. C'est à la CLDR de proposer un avis à la Commune et elle peut mener cette consultation en fonction de ses objectifs propres. Après quelques échanges sur le sujet, dont notamment la question de demander aux Ciplétois s'ils voulaient le projet ou non, la CLDR propose de questionner les Ciplétois au sujet des 4 scénarios proposés par l'auteur sans l'utilisation du terrain au nord de la parcelle communale, réservant celui-ci à un aménagement lié à la « Nature » et permettant éventuellement dans l'avenir de se garder des possibilités de développement. Edmée proposait de consulter l'ensemble des Braivois via le bulletin communal.

Afin de bien informer les Ciplétois, il est proposé de multiplier les outils d'information :

1. **Un toutes boîtes** sera envoyé à tous les ménages de Ciplét dans lequel nous retrouverons la description des 4 scénarios avec pour chacun de ceux-ci une description de l'auteur de projet sur les avantages et inconvénients. Une introduction rappelant les faits et dates et en quoi ces scénarios répondent aux craintes des Ciplétois sera faite. Un questionnaire reprenant quelques questions sera également présent dans le courrier et à remettre à l'attention de la CLDR +/- 15 jours plus tard.

Ce questionnaire reprendra :

- a. Quel est votre scénario préféré ?
 - b. Pourquoi ?, quels avantages voyez-vous ?
 - c. Comment pourriez-vous encore l'améliorer ?
 - d. Si ce scénario était choisi, quelles seraient encore vos craintes
2. A côté de ce courrier, il est proposé **une vidéo de présentation** de l'auteur de projet comme il l'a fait pour la CLDR. Un lien vers le téléchargement de la vidéo sera aussi prévu dans le courrier.
 3. **Des grandes affiches** (bâches plastiques) pourraient être accolées à la maison de village pour inciter les Ciplétois à venir sur le site. La Commune verra ce qu'il est possible de faire.

Les résultats seront analysés et débattus lors d'une prochaine CLDR. Celle-ci pourra remettre un avis à la commune et ainsi permettre au Collège de poursuivre l'actualisation de la fiche projet.

4. Divers

a. Mr Nicolas Fontaine :

M. Fontaine fait état de sa frustration à être membre dans cette CLDR. Elle ne se réunit pas assez, il n'y a plus de communication entre les membres. Il avait fait des propositions mais rien n'a bougé. Il trouve qu'il y a pas mal de choses qui ne vont pas sur le terrain (coupures d'électricité, ...). C'est d'abord là-dessus qu'il faut travailler. A l'heure d'aujourd'hui où la technologie s'est fortement développée, il est important que les réseaux suivent. Après avoir tiré la sonnette d'alarme plusieurs fois, il ne voit rien bouger. Il pensait que la CLDR pouvait faire avancer les choses, mais rien ne bouge.

M. Legrand fait remarquer que la CLDR existe pour concrétiser au mieux le PCDR qui a été réfléchi et proposé par la CLDR et non de rebondir sur l'actualité. M. Fontaine présente sa démission.

Valérie Fohn renchérit sur les travaux de la CLDR. Trop peu de réunions par rapport à la période de préparation du PCDR. Elle se sent flouée en tant que citoyenne car les projets paraissent évoluer sans elle. Les GT ne se réunissent pas, les réunions se font en journée durant le boulot. Elle souhaiterait que les choses changent en la matière et qu'on puisse avoir une vraie participation citoyenne.

Plusieurs personnes apprécient la rencontre d'aujourd'hui et le fait que le Président de séance soit resté neutre dans les différents débats.

b. Mr Jean Paul Chantry :

M. Chantry dresse un tableau sombre de l'évolution de notre société moderne et plus particulièrement de cette période de crise (emploi, climat, crise sanitaire, crise de l'enseignement en communauté française, ...) De plus les moyens financiers des pouvoirs publics diminuent et sont mis à mal pour l'instant. L'Europe ne répond pas non plus aux grands défis du moment (PAC, green deal, ...). Il faut changer de logiciel de réflexion. Il appelle la Commune et les membres de la CLDR à réagir en fonction des priorités sociétales.

c. Mme. Marie Agnès Mars

Mme Mars informe les membres de la CLDR d'un courrier écrit en août au Président de la CLDR pour qu'enfin une série de questions trouvent réponse. Elle avait demandé de pouvoir communiquer ces infos aux autres membres de la CLDR. M. Louis lui répond qu'il n'y a aucun problème à ce qu'elle envoie des documents aux membres de la CLDR, elle a toutes les coordonnées des membres dans le QQB.

Elle trouve qu'il est difficile pour un citoyen de trouver les réponses à ses questions.

La réunion s'est clôturée vers 22h45'.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Vincent Legrand

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu, adressez-vous
au n° 019/58 93 21 ou par courriel : v.legrand@frw.be*